



# D.I.C.R.I.M.

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



risque  
d'inondation



risque de  
mouvement  
de terrain



risque  
météorologique



transport  
de matières  
dangereuses



risque  
d'incendie



risque  
infectieux

Juin 2015

# LAMASQUERE







## Qu'est-ce que le D.I.C.R.I.M. ?

Ce document d'information communal sur les risques majeurs indique les mesures de prévention et de protection ainsi que les consignes de sécurité devant être mises en oeuvre en cas de réalisation du risque susceptible d'affecter notre commune.

La préfecture de la Haute-Garonne a établi un Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) qui fait apparaître pour notre commune :

- risque d'inondation
- risque de mouvement de terrain

Pour ces risques, il est établi un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) outil opérationnel pour recevoir et diffuser l'alerte et coordonner les moyens de secours sur le terrain.

En se basant sur les événements survenus dans le passé, les risques suivants ont été rajoutés à ces risques principaux :

- risque atmosphérique (verglas, orages, tempêtes, canicule, neige...);
- risque transport matières dangereuses (des routes départementales à grande circulation traversent le village, une canalisation gaz haute pression coupe la commune au sud-ouest, une canalisation du gaz de ville traverse la totalité du village);
- risque d'incendie (feux de broussailles, incendie de forêt ou d'un véhicule);
- risque infectieux (épidémies).

### Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Les différents types de risques majeurs auxquels chacun de nous peut être exposé, sur son lieu de vie, de travail ou de vacances sont regroupés en trois grandes familles:

- les risques naturels : inondation, mouvement des terrains, séisme, tempête, feux de forêts;
- les risques technologiques : d'origine anthropique, ils regroupent les risques industriels, nucléaire, rupture de barrage;
- les risques de transport de matières dangereuses : par routes ou autoroutes, voies ferrées et par canalisation.

Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes;
- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et aux personnes.

Ces risques dits majeurs ne doivent pas faire oublier les risques de la vie quotidienne (accidents domestiques ou de la route), ceux liés aux conflits (guerres, attentats...) non traités dans ce dossier.

**LIRE ATTENTIVEMENT CE DOCUMENT ET LE CONSERVER À PORTÉE DE MAIN.  
EN CAS DE RISQUE AVÉRÉ, RESPECTER LES CONSIGNES QUI Y SONT INDIQUÉES**

## **DOCUMENT D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS COMMUNE DE LAMASQUERE (31600)**

### LES MOYENS D'INFORMATION :

Dès que l'alerte est donnée, et bien que les services municipaux informent régulièrement la population de l'évolution de la situation à l'aide d'un porte-voix, il appartient à chacun de s'informer de l'aggravation du risque et des consignes à respecter en écoutant ou consultant :

- le tocsin de l'église
- la radio : Sud Radio 101.4FM, France Inter 87.9 FM, France Info 105.5 FM
- la télévision : FR3, TLT....
- la Mairie au 05 61 56 06 95
- le téléphone d'astreinte au 07 80 38 27 29
- le site internet de la commune de Lamasquère : <http://www.lamasquere.fr>
- le serveur vocal de la Préfecture de la Haute Garonne au 08 20 10 01 10
- le site Internet de la prévention des crues : [www.vigicrues.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr)
- la boîte vocale de Météo France au 08 92 68 02 31
- le site Internet Météo France : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)
- le site de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne : [www.haute-garonne.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.haute-garonne.equipement-agriculture.gouv.fr)

En cas de coupure électrique prévoir un transistor à piles, vérifier au préalable l'état des piles. Les malades ayant impérativement besoin d'électricité pour alimenter un appareil vital (malade à haut risque vital) sont invités à se faire recenser en mairie.

### **DANS TOUS LES CAS IL CONVIENT DE GARDER SON CALME**

### BREF HISTORIQUE DES CATASTROPHES AYANT AFFECTE LA COMMUNE

#### Inondations :

Le régime du bassin du Touch est connu grâce à deux stations hydrométriques de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Midi-Pyrénées (DREAL), stations qui se situent à Bérat (BV 179 km<sup>2</sup>) et à Saint-Martin-du-Touch (BV 515 km<sup>2</sup>). L'analyse des données hydrométriques de ces stations a permis de connaître les crues contemporaines, depuis 1968 (décembre 1976, mai 1975, juillet 1977, janvier 1980, janvier 1981, septembre 1993, juin 2000, février 2003...).

Par ailleurs, nous avons trouvé en archives quelques traces des grandes crues historiques dans le bassin du Touch que sont celles d'avril 1770, du 23 juin 1875, du 12 mai 1890, du 3 juillet 1897, et du 2 février 1952. La crue la plus forte dans le bassin du Touch est a priori celle du 23 juin 1875 (crue exceptionnelle généralisée sur le bassin Garonne et Ariège).

#### Tempête :

Le 27 et 28 décembre 1999, notre commune a subi une tempête avec des vents à 135km/h qui n'a produit que des dégâts mineurs sur toiture. En 2003, une autre tempête a touché le sud/ouest de notre commune qui a entraîné des chutes d'arbres dans le parc et le bois du château.





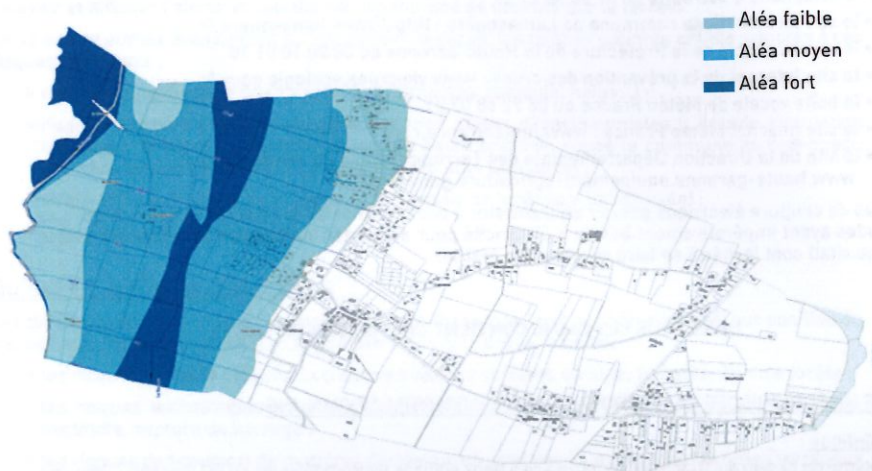
# 1. Risque Inondation

## 1.1. Situation et cartographie

Notre commune est soumise au règlement du plan de prévention des risques naturels prévisibles liés aux inondations du bassin du Touch Aval approuvé le 29 juin 2012. Les zones dites urbanisées sont soumises vis-à-vis du risque inondation à des aléas faible ou moyen.

Des inondations peuvent être dues à des ruptures de digues, à de fortes précipitations entraînant la saturation des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, aux débordements du Touch, de l'Aussau (Le Riou Tort) et du Baradas.

Depuis quelques années, la saturation des fossés dû aux fortes pluies et à une remontée de la nappe phréatique, entraîne une submersion du chemin Lavizard.



Un habitant sur cinq est concerné par le risque inondation (zéro habitation par l'aléa fort, env. 30 habitations par l'aléa moyen et env. 80 habitations par l'aléa faible).

## 1.2. Mesures de prévention

- entretien des cours d'eau (curage, recalibrage)
- prise en compte des zones inondables dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
- le risque d'inondation est pris en compte au travers du Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) de Lamasquère, prescrit par les services de l'Etat par l'arrêté préfectoral du 18/12/2007.

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la Mairie au 05 61 56 06 95.

L'alerte donnée au Maire par la Préfecture ou la Gendarmerie, sera retransmise localement et à intervalle régulier au moyen d'une sonorisation mobile en indiquant le nom des rues concernées et la conduite à tenir.

## 1.3. Consignes de sécurité

### AVANT :

- fermer les portes et les fenêtres,
- couper le gaz et l'électricité,
- faire une réserve d'eau potable et de nourriture,
- placer dans une valise ses documents d'identité et bancaires et des vêtements de rechange,
- prendre des couvertures et ses médicaments en cas de traitement,
- mettre les véhicules hors d'atteinte des eaux,
- mettre les meubles et les produits au sec par surélévation,
- en cas de coupure EDF, prévoir une radio à piles et des bougies.

### PENDANT LA MONTÉE DES EAUX :

- s'informer de la montée des eaux,
- monter dans les étages supérieurs des habitations,
- évacuer seulement sur ordre des autorités, en empruntant les itinéraires spécifiques mis en place par les autorités locales.
- pour les secours, veillez à ne pas encombrer : rue de la paix, route la Fougearouse et chemin de Lavizard,
- penser à aider vos voisins et les personnes handicapées ou isolées,
- penser aux animaux domestiques,
- si une cellule de crise, d'accueil et d'hébergement est mise en place, elle vous informera de la conduite à tenir,
- en cas d'hébergement chez un parent ou un ami, le faire savoir aux autorités locales.

### APRÈS :

- aérer et désinfecter les pièces,
- ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche,
- chauffer dès que possible,
- ne pas consommer l'eau de la ville sans l'accord préalable des autorités.

### A NE PAS FAIRE :

- aller chercher les enfants à l'école : ils y sont en sécurité et pris en charge par les enseignants, la municipalité et les services de secours dépêchés sur les lieux,
- se rendre dans les zones inondées,
- encombrer les réseaux téléphoniques utilisés par les secours.





## 2. Risque de mouvements de terrain

### 2.1. Situation

Le risque sismique est très faible.

Notre commune est soumise au règlement du plan de prévention des risques naturels prévisibles liés au risque sécheresse approuvé le 22/12/2008 ; ce risque est lié uniquement au phénomène de retrait gonflement des sols argileux.

La variation de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produit des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) et peut avoir des conséquences importantes sur les bâtiments à fondations superficielles.

Lors de la sécheresse de 2003, 165 communes sur les 195 que comptent le département ont été reconnues sinistrées pour le phénomène retrait gonflement des sols argileux.

Tout le territoire de la commune est concerné par ce risque.

### 2.2. Mesures de prévention :

Réalisation, par les services de l'État, en collaboration avec la mairie, d'un Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles dans la zone du Confluent (PPRN) : connaissance des zones à risques et leur visualisation cartographique ;

- prise en compte du risque « mouvements de terrain » dans le Plan Local d'Urbanisme, retranscrivant les règles d'urbanisme définies par les PPR et les conditions spécifiques de construction,
- pour les mouvements de terrain présentant des enjeux importants, des études approfondies doivent être faites : recherche des conditions géologiques et hydrologiques et des mécanismes avec, si besoin est, reconnaissances in situ (sondages géophysiques, etc....).

Avant tout projet de construction ou d'acquisition, renseignez-vous à la mairie.



## 3. Risque atmosphérique



### 3.1. Situation

La commune de Lamasquère est susceptible d'être soumise à des phénomènes météorologiques extrêmes tels que fortes précipitations, orages, vents violents, neige, verglas et canicule.

### 3.2. Mesures de prévention

Il existe un **plan départemental d'alerte** activé selon les éléments communiqués par Météo-France qui exerce une vigilance permanente et diffuse, lorsque nécessaire, des **cartes de vigilance** qui sont complétées par des **bulletins de suivi** en cas de situation orange (niveau 3 - pré-alerte) ou rouge

(niveau 4 - alerte). Le caractère souvent subit et capricieux des événements observés ne permet pas de définir leur localisation avec une très grande précision. C'est pourquoi l'échelon le plus fin des tendances données est celui du département. En cas de danger, Météo France établit journalièrement une carte de vigilance. Elle est consultable en permanence, par tous, sur le site de Météo France à l'adresse suivante : <http://www.france.meteofrance.com> dès la page d'accueil ou sur [www.vigimeteo.com](http://www.vigimeteo.com), ou en téléphonant à Météo France au **32 50** ou au **0892 68 02 06**.

### 3.3. Consignes de sécurité

Tableau de correspondance entre les niveaux de vigilance et les phénomènes météorologiques

	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4
Vent	Rafales généralisées de l'ordre de 80 à 100 km/h	Rafales généralisées de l'ordre de 100 à 130 km/h	Rafales généralisées supérieures à 130 km/h
Précipitations	Cumul en 24 h de l'ordre de 20 à 40 mm	Cumul en 24 h de l'ordre de 40 à 80 mm	Cumul en 24 h supérieur à 80 mm
Neige	Chutes de neige tenant au sol de manière locale et temporaire	Chutes de neige généralisées de quelques centimètres	Chutes de neige intenses généralisées d'au moins 10 cm
Verglas	Bruines ou pluies verglaçantes locales et temporaires	Verglas généralisé	Verglas généralisé intense et durable
Orage	Situation orageuse généralisée (mais cellules isolées)	Cellules ou systèmes orageux organisés	Au cas par cas sur observation de phénomène particulièrement violent
Canicule	Grosses chaleurs	30°C en journée, 24°C en nuitée pendant trois jours	État de canicule sur plusieurs régions et durant plusieurs jours

### Ce que vous devez faire en cas d'alerte météo

La carte de vigilance éditée chaque jour par Météo France est divisée en niveaux graduellement dangereux



Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement dangereux sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique

Soyez très vigilants; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique et suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution météorologique et conformez-vous aux conseils ou consignes émis par les pouvoirs publics

Le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable a édité, en partenariat avec l'Institut National de Prévention et d'Éducation à la santé, **une plaquette concernant la canicule** et les gestes simples pour se protéger lors de fortes chaleurs ([www.inpes.sante.fr](http://www.inpes.sante.fr)).



## Conduite à tenir...



### EN CAS DE TEMPÊTE

- avant : limiter les déplacements et fermer les portes, les fenêtres et les volets ;
- pendant : rester à l'intérieur des bâtiments en dur et écouter les informations à la radio ;
- après : ne pas toucher aux fils électriques tombés. Couper ou faire couper les branches gênant la libre circulation.



### EN CAS DE NEIGE OU DE VERGLAS

- éviter de prendre la route ;
- déneiger le trottoir devant votre domicile.



### EN CAS DE CANICULE

Le Plan Canicule est déclenché du 1<sup>er</sup> juin au 31 août en fonction du niveau d'alerte de Météo France.

En cas de problème, téléphoner au numéro d'urgence 0 800 066 666.

Les personnes isolées ou âgées de plus de 65 ans peuvent s'inscrire sur la liste des personnes vulnérables auprès de la Mairie au 05 61 56 06 95.

Quelques conseils en cas de fortes chaleurs :

- boire régulièrement de l'eau et faire boire les enfants ;
- fermer volets et fenêtres pendant la journée ;
- ne pas laisser les volets ouverts la nuit, même en cas de forte chaleur (risques de cambriolages accrus) ;
- privilégier les déplacements dans des lieux climatisés ;
- prendre des nouvelles de vos voisins seuls ou âgés.

En cas d'alerte météo déclenchée par la Préfecture, suite aux bulletins de Météo-France, vous serez informés de l'évolution de la situation par les services municipaux (accueil physique et téléphonique en mairie, site internet, affichage,.....etc)



canalisation  
matières dangereuses

## 4. Risque transport matières dangereuses

Le transport de matières dangereuses s'effectue en surface (routes, autoroutes..) ou en sous-sol (canalisations-gazoduc...).

### 4.1. Situation

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques, ou bien par la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

Les accidents, **relativement peu nombreux**, font peser lorsqu'ils surviennent des **risques très importants sur les personnes et l'environnement**. L'accident peut se produire n'importe où avec, selon la nature du produit transporté, des risques d'incendie, d'explosion, de nuage toxique et de pollution de l'environnement.

La commune de Lamasquère est concernée par un trafic peu important de matières dangereuses qui s'effectue :

- par **voies routières** (RD 50 ; RD 19 ; RD 23),
- et par une **canalisation de transport de gaz naturel** (Gazoduc exploité par TIGF)

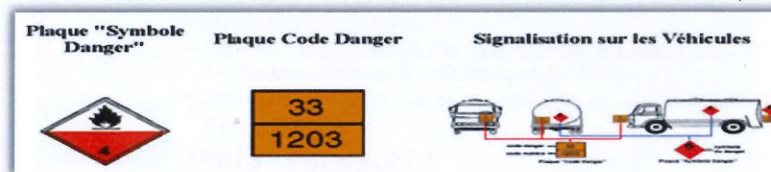


### 4.2. Mesures prises par la commune

La signalisation permet aux secours d'adapter leur intervention.

Des plaques sont fixées aux véhicules : les symboles évoquent le type de danger, une plaque codée précise le type de produit et son niveau de dangerosité.

**Conseils** : Lors de l'alerte des secours, communiquez-leur les numéros inscrits sur l'étiquette à fond orange qui permettent l'identification et la nature du produit transporté.



### 4-3 Consignes de sécurité

- éloignez-vous du lieu de l'accident selon un axe perpendiculaire au vent pour éviter les fumées et les émanations toxiques ;
- prévenez les pompiers en composant le 18 depuis un fixe ou le 112 depuis un portable, en



indiquant si possible le « code danger » mentionné sur le camion.

Si vous entendez le signal d'alerte des pompiers ou des autorités locales :

- enfermez-vous dans un local clos ;
- fermez portes et fenêtres, coupez les ventilations et climatisations pour éviter les entrées d'air ;
- écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre ;
- ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre des services de secours ;
- n'allez pas chercher vos enfants à l'école : les enseignants, la municipalité et les services de secours s'occupent d'eux ;
- ne téléphonez pas afin de laisser libre les lignes pour les secours.



### EN CAS DE PRÉSENCE D'UN NUAGE TOXIQUE

- confinez-vous dans le bâtiment le plus proche en bouchant les arrivées d'air ;
- en arrêtant les ventilations et les climatisations ;
- éloignez-vous des portes et fenêtres ;
- une fois la fin de l'alerte annoncée, aérez le local confiné.

### EN CAS DE FUITE D'UN LIQUIDE TOXIQUE

- ne touchez pas et n'entrez pas en contact avec le produit ;
- rincez-vous en cas d'irritation.

### UNE FOIS LA FIN DE L'ALERTE ANNONCÉE

- aérez le local confiné ;
- suivez les mesures énoncées par les services de secours.



## 5. Risque d'incendie

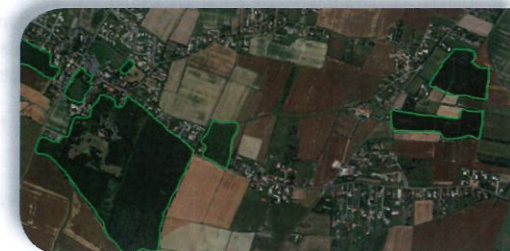
### 5.1. Situation

Sur notre commune, le risque incendie se divise en trois familles :

- risques d'incendie d'une maison individuelle ou d'un collectif,
- risques d'incendie d'une voiture,
- risques d'incendie de forêts, broussailles, bosquets

### 5.2. Mesures prises

Si vous êtes témoin d'un départ de feu, appelez les pompiers d'urgence en composant le 18 ou le 112 depuis un portable.



### 5.3. Consignes de sécurité



### QUE FAIRE À L'APPROCHE DU SINISTRE ?

- abriter ou isoler les bouteilles de gaz afin d'éviter tous risques d'explosion ;
- fermer portes et volets ;
- suivre les instructions des sapeurs-pompiers, n'évacuez les lieux que sur leur décision.

### SI LE SINISTRE EST LÀ ?

- se réfugier dans un lieu sûr ;
- abriter ou isoler les véhicules ;
- calfeutrer les ouvertures et les bouches d'aération afin d'éviter la pénétration des flammes et des fumées ;
- attendre l'arrivée des sapeurs-pompiers et suivre leurs instructions.

### APRÈS LE SINISTRE ?

- ne pas sortir avant la fin de l'extinction de l'incendie ;
- inspecter soigneusement le tour de la maison afin d'éviter toute reprise de feu ;
- prendre des nouvelles de vos voisins.



## 6. Risque infectieux

En cas d'épidémie ou de pandémie représentant des risques sanitaires majeurs, la Préfecture de la Haute-Garonne, relayée par les communes, a élaboré un Plan de Sauvegarde.

- après que la Préfecture ait lancé le plan ORSEC ;
- vous tenir informés de l'évolution de la situation (par la radio, la télévision, les informations diffusées par la Mairie) ;
- respecter les informations qui seront données par les médias ;
- dès les premiers symptômes (toux, maux de gorge, fièvre) consulter un médecin ;
- limiter les déplacements et les contacts au strict nécessaire. Porter un masque de protection ;
- éviter les lieux de rassemblements trop fréquents.

### Numéros d'urgence :

- Mairie de Lamasquère : 05 61 56 06 95 – Astreintes : 07 80 38 27 29
- Pompiers : 18
- Samu : 15 ou 112
- Gendarmerie : 17
- Urgence gaz GDF 24h/24h 7j/7j : 0 820 100 110 [si rupture de canalisation de distribution de gaz]
- Urgence gaz GDF 24h/24h 7j/7j : 0 800 028 800 [si rupture de canalisation de transport de gaz]
- EDF : 0 800 131133

### Sites Internet utiles pour informations :

- Direction Départementale des Territoires de la Haute-Garonne : [www.haute-garonne.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.haute-garonne.equipement-agriculture.gouv.fr)
- Vigicrue : [www.vigicrue.ecologie.gouv.fr](http://www.vigicrue.ecologie.gouv.fr)
- Site cartorisque <http://cartorisque.prim.net>
- Portail prévention des risques majeurs du MEDAD [www.prim.net](http://www.prim.net)
- Site BRGM dédié aux sols argileux [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)
- DIRENDREAL Midi-Pyrénées [www.hpgaronne.ecologie.gouv.fr](http://www.hpgaronne.ecologie.gouv.fr)
- Base de données nationale sur les mouvements de terrain : [www.bdmvt.net](http://www.bdmvt.net)
- Base de données sur les cavités souterraines : [www.bdcavite.net/](http://www.bdcavite.net/)
- Base de données sur le retrait gonflement : [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)
- Météo France : [www.meteo.fr/](http://www.meteo.fr/)
- Préfecture :
- Lamasquère : [www.lamasquere.fr/](http://www.lamasquere.fr/)

### Boîtes vocales :

- Préfecture de la Haute Garonne (surveillance des crues) : 0-820-100-110
- Météo France : 05 61 07 80 80